

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice : 29****Présents : 24****Pouvoirs : 04****Excusé : 01****Absent : 00****Qui ont pris part****à la délibération : 28****SÉANCE DU 4 AVRIL 2024****Date de convocation : 28 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h39) - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie- M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline - M. FRANCESCHINI Damien – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : - M. BLANC Romain donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. DEZERAUD Philippe donne pouvoir à M. CALMET Pierre – Mme MONTAGNY donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan

Excusé : M. CLAVE Denis**Absent :****Secrétaire de séance :** M. FRANCESCHINI Damien**14- VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2024****9. Autres associations**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la liste des subventions versées dans le cadre du vote du budget primitif de la Commune pour l'année 2024 établie comme suit :

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant de la subvention
Crèche Les Lucioles	59 000,00 €
Amicale des Anciens élèves	200,00 €
Amicale des donneurs de sang	800,00 €
Amicale des nageurs de combat	400,00 €
Amis de la maquette Mandréenne	1 200,00 €
Pointus et patrimoine	5 000.00€
Pointus et patrimoine (subvention exceptionnelle)	3 000.00€
AMMAC	300,00 €
Comité des Oeuvres Sociales de Saint-Mandrier	5 000,00 €
Association Sportive Louis Clément	600,00 €
La Respélido	800,00 €
Les bravadeurs	1 100,00 €
ASSM Football vétérans	300,00 €

Association de Protection de l'Environnement	100,00 €
Basket USSM	3 000,00 €
Boulomanes du creux saint georges	4 000,00 €
CNSM	8 000,00 €
Délégation départementale de l'éducation nationale	100,00 €
Foyer coopératif socio-éducatif	300,00 €
Gymnastique Volontaire	1 200,00 €
Judo Aikido Club	5 000,00 €
L'Arche du Mont Salva	1 900,00 €
Société de chasse La Renarde	300,00 €
Ligue contre le cancer	200,00 €
Médaillés Militaires	200,00 €
Prévention Routière	150,00 €
Racines mandréennes	800,00 €
Souvenirs Français	300,00 €
Société des Francs Joueurs	4 500,00 €
Oeuvres des pupilles des sapeurs pompiers	1 700,00 €
USSM Rugby	14 700,00 €
Les Vieilles Gloires de l'Ovale Mandréen	200,00 €
Ecole de danse	2 000,00 €
Ecole de danse presque'une étoile	1 100,00 €
Football USSM	21 000,00 €
Federation Cavalas	1 500,00 €
Association Combattants et Victimes de guerre	500,00 €
Centre de Plongée de Saint-Mandrier	8 000,00 €
Arts de la presque'île	200,00 €
Anandayoga	150,00 €
Association festive de la presque'île	500,00 €
Réalisation maison de santé	150,00 €
Montant total	232 350,00 €

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M. CALMET ET M. LE PEN SE SONT ABSTENUS.

- D'approuver le versement de la subvention aux associations pour l'année 2024 tel qu'il a été énoncé ci-dessus.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT